

Quand l'entreprise fait société

LE MONDE ECONOMIE | 18.02.2016 à 11h32 | Par Pierre-Yves Gomez (Professeur à l'EM Lyon)



En décembre 2015, Mark Zuckerberg promet 42 milliards d'euros à la fondation qu'il a créée à la naissance de sa fille, la Chan Zuckerberg Initiative, pour « promouvoir l'égalité des enfants » (Photo: Mark Zuckerberg et sa femme Priscilla Chan en septembre 2015). MARY CALVERT / REUTERS

Quand en décembre 2015, Mark Zuckerberg, le PDG actionnaire de Facebook, promet 42 milliards d'euros à la fondation qu'il a créée à la naissance de sa fille, la Chan Zuckerberg Initiative, pour « promouvoir l'égalité des enfants », on voit se manifester de manière spectaculaire l'influence croissante des grandes entreprises sur les orientations de la société. Cette fondation ne prétend-elle pas développer « l'apprentissage personnalisé, éradiquer des maladies, connecter les gens entre eux et construire des sociétés fortes » ?

Au-delà de ce cas insolite, la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) fait partie intégrante de la pratique normale des affaires. Ainsi, depuis 2001, les firmes françaises cotées de plus de 5 000 salariés doivent publier un rapport annuel sur leurs initiatives RSE, obligation étendue depuis 2014 aux entreprises non cotées de plus de 500 salariés.

Logique d'affichage

L'implication du privé dans la politique publique s'affirme, y compris quand des obligations légales enjoignent aux entreprises d'évaluer les conséquences écologiques de leurs activités mais aussi de lancer des initiatives pour résoudre les problèmes de la société. Des normes internationales comme ISO 26 000 les invitent à inclure dans leurs préoccupations « sociétales » non seulement la pratique honnête des affaires ou les bonnes conditions de travail, mais aussi la participation active au bien-être collectif et même la défense des droits de l'homme.

Les démarches « socialement responsables » portées entre autres par les fondations d'entreprises se sont multipliées. Même si, comme le montrent Michel Capron et Françoise Quairel-Lanoizelée (*L'Entreprise dans la société*, La Découverte, 2015), le phénomène relève aussi d'une logique d'affichage, on ne peut nier qu'il produit des effets matériels sur nos sociétés.

C'est pourquoi l'extension de la responsabilité sociétale des entreprises pose une nouvelle question politique. Non pas parce qu'elle les détournerait de leur vocation qui serait strictement économique. L'économie est, par nature, une activité ayant des origines et des conséquences sociales. Le véritable dilemme ne confronte donc pas l'économie au social, il oppose la puissance à la responsabilité.

Une citoyenne très particulière

Depuis qu'on lui a accordé la personnalité morale, au XIX^e siècle, l'entreprise est une citoyenne très particulière, bénéficiant d'une large autonomie dans la poursuite de ses intérêts propres, mais dotée aussi d'une puissance d'agir supérieure à la plupart des autres membres de la société du fait qu'elle concentre des ressources et des capitaux.

C'est pourquoi le politique a tâché de contenir la liberté de cette étrange citoyenne en lui imposant de répondre publiquement de ses actes, une demande de responsabilité sociale qui a crû à mesure que la taille des entreprises s'accroissait.

Devenues transnationales et capitalisant des milliards d'euros, les entreprises ont vu leur devoir social devenir si large qu'il a fini par concerner tous les domaines de la société, comme la formation, l'éducation ou la santé, mais aussi la transformation de l'environnement, la défense des libertés publiques ou le contrôle des comportements politiquement corrects.

La société civile devrait être représentée

Paradoxalement, cette exigence de responsabilité n'a pas limité la puissance des entreprises, elle l'a au contraire augmentée, car on leur demande d'agir dans des domaines toujours plus vastes. Quand tout devient « sociétal », l'entreprise sature la société. On croyait la maîtriser, la voici plus influente.

En conséquence, la manière dont se décident les orientations « sociétales » des très grandes firmes importe à la collectivité. C'est dans les instances de gouvernement d'entreprise comme le conseil d'administration ou l'assemblée générale que sont validés les plans stratégiques et que doit aussi se définir la politique de responsabilité sociétale.

C'est donc là que la société civile devrait être logiquement représentée pour éclairer les choix en exprimant ses préoccupations et ses préférences. Compte tenu des enjeux, elles ne sont pas moins légitimes que celles des actionnaires.